

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Mon Timbre Personnalisé

§ 1 L'OPT-NC propose au client d'imprimer des timbres-postes personnalisés composés d'un timbre-poste et d'une vignette accolée à chaque timbre. Les timbres-postes personnalisés sont vendus par planche de 20 ou 25 timbres au client

Sur la vignette est reproduite une photographie, image ou création que le client aura fournie sur fichier électronique. Le document doit être de qualité suffisante pour permettre la conception des timbres-postes personnalisés et sera conforme aux critères techniques suivants : **fichier JPEG, TIF ou EPS format 4/3 mini 640 x 480 pixels**. Le client garantit que le fichier électronique est exempt de tout virus.

§ 2 Le client déclare et garantit le fait d'avoir acquis tout droit ou autorisation nécessaire à l'utilisation de la photographie, image ou création et notamment l'autorisation de tiers d'utiliser leur image ou celle de ceux qu'ils représentent légalement et/ou de rendre publique une information relevant du domaine de la vie privée et/ou d'exploiter tout élément protégé par un droit de propriété intellectuelle ou dérivé (droit d'auteur, marque, dessins et modèles, etc.). L'OPT-NC se réserve le droit de demander au client de présenter toute autorisation de tiers le cas échéant

§ 3 La photographie, image ou création ne doit pas porter atteinte à toute réglementation applicable à l'ordre public, au respect de la dignité humaine, à la protection des mineurs et de leur image et, plus généralement, aux bonnes mœurs. L'OPT-NC se réserve le droit discrétionnaire de refuser tout visuel qui pourrait enfreindre cette règle.

§ 4 L'OPT-NC se réserve le droit de refuser, sans plus amples motifs, tout portrait de personnalité publique dont la représentation serait utilisée à des fins de publicité commerciale ou de promotion culturelle., D'une manière générale, toute personnalisation du timbre-poste qui présenterait un message politique, religieux, philosophique ou qui porterait atteinte aux bonnes mœurs sera refusé par l'OPT-NC.

§ 5 Le client garantit l'OPT-NC de toutes les conséquences d'une action qui trouverait sa source dans la photographie, image ou création ou dans son utilisation pour personnaliser le timbre-poste et/ou qui porterait atteinte aux droits des tiers. Il est responsable de la photographie, image ou création.

Dans le cas où le timbre-poste personnalisé serait utilisé comme support publicitaire, le client est responsable de toutes les conséquences d'une action qui trouverait sa source dans l'inexactitude des informations fournies sur ses produits ou services provenant d'une publicité trompeuse ou de nature à induire en erreur ou d'une concurrence déloyale. Il est également responsable du respect des réglementations spécifiques à son activité.

§ 6 Le client s'engage à prendre à sa charge exclusive toutes les conséquences pécuniaires et non pécuniaires pouvant résulter du non-respect de l'ensemble des conditions précédentes. Dans l'hypothèse où l'OPT-NC serait poursuivie par un tiers directement à ce titre, le client s'engage à l'indemniser intégralement et à première demande, à hauteur du montant mis à sa charge et de ceux déboursés pour assurer la défense de ses droits.

§ 7 L'OPT-NC ne peut être tenu pour responsable des variations de couleur ou de la qualité de la photographie, étant entendu que la qualité de l'image reproduite et réduite est fonction de la qualité de la photographie fournie par le client.

Compte tenu du format de la vignette, l'OPT-NC est expressément autorisé par l'auteur de la photographie à ne pas reproduire son nom sur la vignette. L'OPT-NC ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de l'impossibilité matérielle de reproduire le nom de l'auteur de la photographie sur la vignette.

§ 8 Le délai de traitement de la commande des timbres-postes personnalisés est de dix (10) à 20 (vingt) jours ouvrables auquel s'ajoute le délai d'acheminement par courrier recommandé, par l'OPT-NC, qui varie en fonction de l'adresse de destination. Ce délai de dix à vingt jours ouvrables se décompte à partir de la réception du paiement et des documents par les services de l'OPT-NC.

§ 9 Les frais d'envoi sont de 330 FCFPTTC pour toute commande.

Compte tenu de la nature du produit qui est personnalisé, après l'enregistrement comptable de sa commande, le Client ne pourra demander ni l'annulation, ni le remboursement de sa commande.

§ 10 Le paiement est immédiatement exigible et s'effectue par carte bancaire des réseaux Visa et Eurocard/Mastercard, par chèque ou espèces.

§ 11 Acceptation

Le client indique, qu'il a lu et accepté les termes des présentes conditions générales de vente. Le client doit déclarer et garantir avoir acquis tout droit ou autorisation nécessaire à l'utilisation de la photographie, image ou création transmise et notamment l'autorisation de tout tiers d'utiliser son image ou celle de ceux qu'il représente légalement et/ou d'exploiter tout élément protégé par un droit de propriété intellectuelle ou dérivé (droit d'auteur, marque, dessins et modèles, etc.) leur appartenant.

§ 12 Loi Informatique et Libertés

Conformément à la loi no 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, il est indiqué que le client dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations nominatives le concernant, qu'il peut exercer ce droit en s'adressant à l'Agence Philatélique de L'OPTNC, 7 rue Eugène Percheron 98800 Nouméa , que ses réponses ont un caractère facultatif, que l'OPTNC est destinataire des informations qui lui sont communiquées, qu'il peut néanmoins céder, louer ou échanger son fichier client Le client peut s'y opposer en écrivant à l'adresse précitée.